



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Orléans, le **17 DEC. 2021**

Service : Secrétariat Général
Affaire suivie par : **Anthony DEMISSY**
Tél : 02 38 77 40 18
anthony.demissy@agriculture.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs des EPLEFPA de la région Centre-
Val de Loire

**Objet : Rappels concernant l'inscription et la participation à des actions de formation
mises en place par la DRFormCo**

La Délégation Régionale à la Formation Continue des personnels est en charge de la mise en œuvre des actions de formations collectives pour les personnels du MAA dans la région. Elle m'alerte sur des dysfonctionnements concernant des demandes d'inscription hors délais à des formations et la présence d'agents qui se rendent à des formations sans y être invités.

Les demandes d'inscription tardives réceptionnées hors délai mettent en difficulté tous les acteurs de la formation : impossibilité pour les formateurs et les établissements d'accueil d'anticiper correctement l'organisation de la session, retard dans l'envoi des convocations aux stagiaires, difficultés de fonctionnement et d'organisation pour la Délégation Régionale à la Formation Continue des personnels.

Pour les agents se rendant à des actions de formation sans y être inscrits et donc, sans avoir reçu d'invitation, les conséquences de cet état de fait sont nombreuses :

- Il crée une rupture d'équité entre les agents qui formulent une demande d'inscription et ne sont pas retenus (par manque de place par exemple) et ceux qui se rendent de leur propre chef à une formation sans y être inscrits et sans en informer la DRFormCo ;
- Les agents se déplacent sans invitation valant ordre de mission, donc sans couverture en cas d'accident de service ou de trajet ;
- La DRAAF ne dispose plus de la visibilité indispensable à la bonne gestion du budget "frais de déplacements" ;
- L'arrivée d'agents non prévus met en difficulté les établissements supports de ces formations, en charge de l'organisation (salle dépassant les capacités maximales, problème de gestion des repas, ...)
- Les stages ont des capacités maximales d'accueil qui sont négociées avec les intervenants. Si cette capacité maximale est dépassée, le formateur est susceptible de réévaluer le coût de la formation.

Aussi, je vous informe que :

- Les demandes reçues par FormCo après la date limite d'inscription, précisée dans l'avis de stage ne seront plus prises en compte, sauf si ce retard est dûment justifié. Pour cela, vous trouverez en annexe 1 le document de demande de dérogation pour une inscription hors délai. Cette demande

devra être complétée, visée et renvoyée dans les plus brefs délais à la DrFormCo et accompagnée de la demande d'inscription à cette formation.

La DRFormCo étudiera ensuite le dossier et notifiera sa décision au RLF.

- Les agents se déplaçant en formation sans y être inscrits, et donc sans invitation, ne seront dorénavant plus considérés comme stagiaires de la session en question. En conséquence, ils ne recevront plus d'attestation de présence et ne seront plus remboursés de leurs frais de mission. De plus, le prestataire ou le formateur pourra refuser la présence d'un agent non inscrit à la formation.

Le Directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Bruno LOCQUEVILLE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

DEMANDE DE DEROGATION A LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION

POUR UNE FORMATION

(uniquement pour les formations gérées par la DRFORMCO Centre-Val de Loire)

Tous les champs doivent être complétés. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Agent :

Nom Prénom:

Matricule Renoirh :

Structure (établissement ou service) :

Formation demandée :

Code de la formation :

Nom de la formation :

Date limite d'inscription à la formation :

Date de début de la formation :

Date de la demande de dérogation :

Motif du retard de l'inscription à la formation :

Signature de l'agent :	Signature du responsable Hiérarchique :	Signature du RLF de la structure :
------------------------	--	---------------------------------------

**La DRFormCo étudiera cette demande à réception sans préjuger de la suite qui y sera réservée.
La décision d'inscription ou non sera notifiée au RLF au plus tard la veille du jour de la formation.**